



Discretion professionnelle

Par **chou9283**, le **03/04/2010** à **21:26**

Bonjour, rnje vous joins pour vous faire part de mon expérience. rnEtant enceinte de quelques semaines, sur un grossesse non déclarée officiellement, je l'ai annoncé à mon supérieur hierarchique. Je travaille en tant qu'infirmière. Il me semblait donc important de lui signaler, car je justifiais ainsi le fait de ne pas pouvoir m'occuper de patients infectés ou porter des charges lourdes (patients). J'ai révélé ainsi ma grossesse en insistant sur son caractère confidentiel.rnQuelques semaines plus tard, j'ai subi une fausse couche. Durant mon arrêt maladie, ma cadre a communiqué de façon volontaire les informations sur ma santé à tout l'établissement(tous services confondus). Sans justifier son indiscretion qui a profondément choqué et dérangé mes collègues.rnJe pense que c'était juste pour m'atteindre personnellement, vu qu'elle ne peut le faire professionnellement.rnJe me sens lésée et impuissante.rnAi-je un moyen de me défendre?rnMerci de votre réponse.rnMelle M.